

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Date d'affichage : 21/03/2017	Délibération n°2439/2017 <b>Objet</b> : Dotation d'Action Parlementaire – DAP – Catherine Procaccia 2017

Conseillers en exercice : 27      Présents : 23      Pouvoirs : 4  
Absents : 0      Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le 7 mars à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 février 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire. Jean Michel CARIGI, Marie Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, Adjoints au Maire. Joseph DUPRAT, Jean Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude Olivier BONNEFOY, Marie France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Hakima OULD SLIMANE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB, Valérie PREVOTAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :  
Bernard KAMMERER donne pouvoir à Danielle METRAL.  
Alphonse BOYE donne pouvoir à Alain BOUKRIS.  
Stanislas GAUDON donne pouvoir à Jean Michel CARIGI.  
Alexandre RICHE donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2433/2017 du conseil municipal du 7 mars 2017 relative au budget de la commune pour l'année 2017 ;

**Considérant** la commission finances du 3 mars 2017 ;

**Considérant** que l'affectation de la ligne budgétaire relative à la Dotation d'Action Parlementaire mise à la disposition de chaque sénateur doit être étudiée rapidement ;

**Considérant** la notification de l'attribution de la subvention de 11 000 euros en date du 24 novembre 2016 ;

**Considérant** que le Budget Primitif a prévu la poursuite de la politique de sécurisation des bâtiments publics et particulièrement la mise en conformité électrique ;

**Considérant** que les aides accordées aux collectivités au titre de la DAP sont limitées à 50 % du montant total des travaux hors taxes ;

**Considérant** qu'elles ne peuvent pas être supérieures à ce pourcentage, mais qu'elles peuvent lui être inférieures ;

Madame le Maire propose une affectation sur le programme sur l'opération « Travaux de mise en conformité électrique des bâtiments publics » pour un montant prévisionnel total de 44 222 € HT (53 066,40 € TTC).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A la majorité : 23 voix pour et 4 abstentions (Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUR et Valérie PREVOTAT) :**

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour le programme « Travaux de mise en conformité électrique des bâtiments publics » au titre de la DAP, dont la dépense est estimée à 44 222 € HT (53 066,40 € TTC).
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 17 mars 2017

Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie



**Acte à classer****2439-2017****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-03-21T16-15-36.00 ( MI205172060 )

Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20170317-2439-2017-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte :

DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE - DAP - CATHERINE PROCACCIA  
2017.

Date de décision : 17/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : [2439-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/03/17 à 16:15

Par [MARQUES Christine](#)

Transmis

Date 21/03/17 à 16:15

Par [MARQUES Christine](#)

Accusé de réception

Date 21/03/17 à 16:20